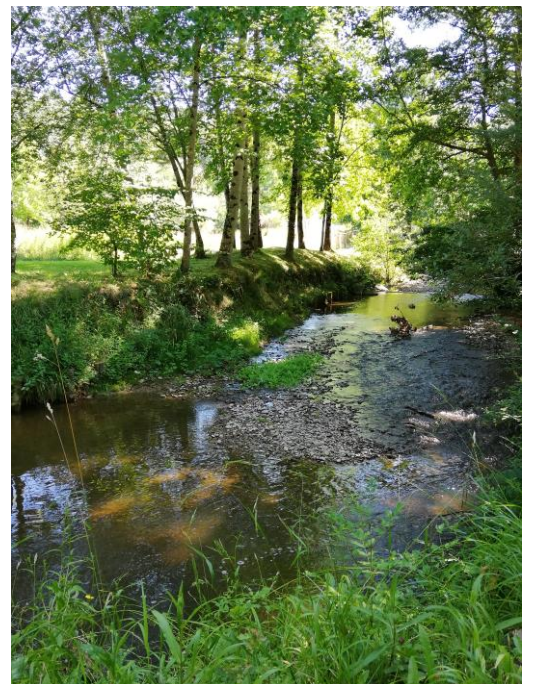
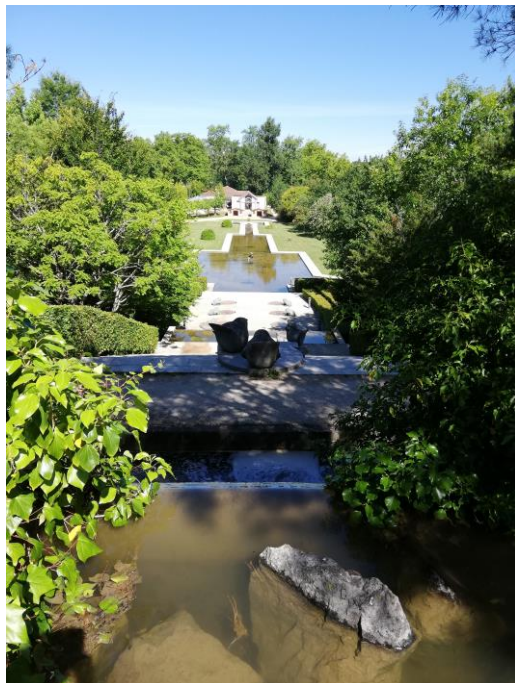


Eugénie-les-Bains

Décembre 2020

Bulletin municipal



Editorial ... Informations communales ... Informations diverses ...
Quelques évènements en image ... Coin des associations ...



Après une année difficile et particulièrement perturbée, surtout dans les premiers mois, cette crise sanitaire s'est atténuée : on pensait que le coronavirus nous laisserait tranquille et bien ce n'est pas le cas...

Pour chacun et chacune d'entre nous, la vie quotidienne a changé. Peut-être plus que d'ordinaire, nous nous inquiétons pour nos proches, nos amis, nos voisins,

J'aurais une pensée particulière pour les professionnels de santé et pour tous ceux qui continuent à travailler malgré tout et dont nous avons besoin dans notre vie quotidienne.

Je pense à tous nos professionnels du thermalisme et nos commerçants durement touchés par cet arrêt brutal d'activité.

Alors si j'avais un vœu à faire, ça serait de rêver car le seul fait de rêver est déjà très important.

Je vous souhaite des rêves à n'en plus finir et l'envie furieuse d'en réaliser quelques-uns...

Je vous souhaite d'aimer ce qu'il faut aimer et d'oublier ce qu'il faut oublier...

Je vous souhaite des rires d'enfants, de respecter les différences des autres parce que le mérite et la valeur de chacun sont souvent à découvrir...

Je vous souhaite d'être vous, fier de l'être et heureux car le bonheur est notre destin véritable...

Très bonne année à vous.

Philippe BRETHERS

Etat civil

DECES

Madeline LAPESSE décédée le 05/08/2020

Denise MONCOUCUT décédée le 09/10/2020

Noëlie LAMEIGNERE décédée le 11/09/2020

NAISSANCE

Margaux BOSARO née le 11/10/2020



La mairie d'Eugénie-les-Bains



90 route de Mounon 40320 Eugénie-les-Bains
Tél : 05 58 51 15 37

E-mail : mairie@eugenielesbains.fr
<http://www.ville-eugenie-les-bains.fr>

Horaires :

lundi, mardi, jeudi et vendredi :
7h30 à 12h30 et 13h45 à 17h30
Le Maire vous reçoit sur rendez-vous.

Informations communales ...

MEDIATHEQUE – Antenne EUGENIE

Horaires d'ouverture pendant la fermeture des cures :

Mercredi : 09:30 – 12:00 / 15:00 – 17:30

Vendredi : 15:00 – 17:30

Pour info : A l'occasion des congés scolaires et compte-tenu du contexte sanitaire,

- la médiathèque d'Aire sur l'Adour reste ouverte sauf les samedis 26 décembre et 2 janvier
- les médiathèques de Barcelonne du Gers et d'Eugénie les Bains seront fermées du mardi 22 décembre au samedi 2 janvier inclus

De plus, l'ensemble de la programmation culturelle et des ateliers informatiques reste suspendu jusqu'à nouvel ordre.

AVIS DE RECHERCHE

La « commission espaces verts » envisage l'aménagement d'un lieu paysagé qui rendrait hommage à la cuisine et la gastronomie, art si cher à notre village.

Si vous avez chez vous des anciens chaudrons, bassines, pots au lait, grosses louches, ou autres ... dont vous souhaitez vous débarrasser, nous sommes éventuellement preneurs ...

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter **Céline DUMARTIN** au **06 10 67 83 73**.

Nous vous remercions par avance pour votre contribution.



A partir de janvier 2021, **les compteurs Linky** seront installés sur la commune.

Chaque foyer a été informé de ce changement par Enedis.



Soyons connectés !

Retrouvez toutes les actualités du moment, les animations, les alertes et les infos pratiques sur les différents réseaux :

Site Internet

<http://www.ville-eugenie-les-bains.fr>



<https://www.instagram.com/eugenielesbains>

PanneauPocket

Vous téléchargez l'application et sélectionnez EUGENIE-LES-BAINS dans vos favoris

<https://fr-fr.facebook.com/villeeugenielesbains>



facebook

Panneau d'information lumineux

Situé rue René Vielle en face de l'Office de Tourisme



Lotissement communal Guillemont

Le lotissement communal Guillemont est terminé et viabilisé.

Les lots sont à la vente et vous pouvez contacter la Mairie pour tout renseignement.



**Lotissement Communal
Guillemont**
Eugénie-les-bains

TERRAINS A VENDRE
32,50€ / m²

14 lots viabilisés de 660 à 1050 m²

Infos MAIRIE : 05 58 51 15 37

Station Classée de tourisme

QR code

Point voirie

Le contexte particulier de cette année, à la fois électoral et sanitaire, aura occasionné un décalage dans la réalisation de certains travaux dû, entre autres, au retard de la mise en place de la nouvelle commission voirie communautaire.

Au terme de cette année, la totalité des travaux prévus aura été réalisée. Le passage de l'épaveuse sur les chemins communaux encore non réalisés, sera fait courant décembre.

Revêtement voirie :

Les routes eugénoises sont dans l'ensemble en bon état général. Les deux raisons principales de ce constat sont le classement en Route Départementale les axes les plus fréquentés et la faible fréquentation de la majorité des routes communales par des véhicules lourds et imposants.

C'est pour cette raison et pour préserver l'enveloppe budgétaire communautaire que nous ne programmons pas systématiquement une rénovation de revêtement chaque année. Nous avons fait l'impasse cette année, mais 3 routes ont été proposées au programme 2021. Dans l'ordre de priorité suivant validation de la commission voirie communautaire :

- route de Candau : 859 m
- route de Harguette : 129 m
- route du Conte : 643 m (2021 ou 2022)

Epareuse :

Il y a un **passage** épareuse prévu par an sur les routes et les chemins communaux. Il a lieu en général **fin juillet – début août**. Cette année, il a été difficile de maintenir le calendrier car l'entrepreneur titulaire du lot de notre commune a cessé son activité et nous avons dû nous adapter au planning de l'entreprise qui a repris le lot. Les chemins communaux n'auront pu être fait qu'en décembre mais pour 2021, ils seront faits avant septembre comme d'habitude.

Broyage accotement :

Le broyage des accotements est fait **3 fois par an**. Le premier en début de printemps, le second en milieu d'été et le dernier en automne. Il est toutefois difficile de contenir la pousse des bas-côtés tout au long de l'année et nous faisons appel à l'indulgence des plus exigeants d'entre vous.

Curage fossé :

Le curage des fossés représente **25 heures par an effectué en 1 ou 2 fois avant les semis ou après les récoltes**. Il est fait en priorité sur les routes à refaire et dans les zones problématiques. Ensuite, pour le restant des heures, nous faisons de l'entretien. Nous profitons également de la présence de la pelle pour refaire les ponts bouchés (entrée de champs) avec remplacement de la buse à la charge du propriétaire. Chaque propriétaire peut également nous signaler les ponts obsolètes qu'il souhaite retirer afin d'améliorer l'écoulement des eaux. Les buses seront laissées en bordure de champ.

Cette année, nous avons refait 2 ponts bouchés avec l'accord des propriétaires, créé une entrée de champ et retiré 2 ponts à la demande des propriétaires. **Pour 2021, le curage des fossés est programmé pour fin mars**. Les propriétaires ayant des besoins peuvent nous les signaler avant cette date afin que nous puissions les étudier et les intégrer au programme.

Point à temps et enrobés projetés :

Chaque année, nous disposons de **3 tonnes de point à temps** (émulsion de bitume et gravier) pour réparer ponctuellement les dégradations des routes. Les passages ont lieu en général au printemps et en automne. C'est à ces périodes que vous pourrez remarquer d'étranges dessins fluos sur les routes faits par la commission voirie. Pour 2021, une demi-journée d'enrobés projetés a été programmée afin de traiter les dégradations profondes et pour renforcer les bords de route les plus exposés aux dégradations.

Élagage :

Nous disposons de **8 heures** d'élagage par an pour traiter les alignements d'arbres ou arbres isolés situés sur le domaine public et présentant un danger pour les usagers ou occasionnant des gênes pour le passage des engins. La préservation de la route est également un enjeu. Pour les mêmes raisons, **l'élagage des arbres situés sur le domaine privé et empiétant sur le domaine public est obligatoire et reste à la charge des propriétaires**. Mais en pratique et par commodité, la totalité de l'élagage est pris en charge par la commune. Le gros bois est laissé au propriétaire s'il le désire sinon il sera évacué avec le petit bois. Toutefois, tout propriétaire désirant effectuer lui-même l'élagage de ses arbres doit nous le signaler mais le caractère obligatoire demeure.

Tout au long de l'année, nous vous invitons à nous faire part de vos observations ou remarques concernant un nid de poule, un fossé ou un pont bouché que nous n'aurions pas eu le temps de voir.

Vous pouvez vous adresser à la mairie ou directement au responsable voirie ou à un des membres de la commission.

Commission voirie

Jérôme Lasserenne (responsable) 06 72 44 37 22

Julien Lucmort

Mathieu Robin

Les comptes-rendus de réunion du Conseil Municipal

Séance du 29 juin 2020

Présents : MM Philippe BRETHES, Lionel LAFARGUE, Céline BRETHOUS, Jérôme LASSERENNE, Mélanie BRETHOUS, Céline DUMARTIN, Thierry LAMOULERE, Coralie LUCMORT, Julien LUCMORT, Mathieu LUSSEAU, Matthieu ROBIN.

Accident du travail

M. le Maire informe le Conseil Municipal que M. Sylvain CAZAUBON a été victime d'un accident du travail, le 10 juin dernier. L'accident est survenu lors de travaux de taille de haies. Après hospitalisation, Sylvain CAZAUBON est en cours de guérison avec arrêt de travail courant actuellement jusqu'au 26/07/2020. La date de reprise sera fonction de son rétablissement complet avec consolidation.

Acquisition de matériel, nacelle et broyeur, et financement de cet achat

Afin de sécuriser au mieux le travail des agents, tant en extérieur que dans les bâtiments, M. le Maire propose de procéder à l'achat d'une nacelle et d'un broyeur de végétaux.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des devis reçus, mandate M. le Maire pour passer commande pour le matériel suivant :

- **Nacelle élévatrice**, de type NIFTY tractable de 12 mètres avec stabilisateurs et bi-énergie, auprès de la Sté NACELEXPERT à ABZAC, moyennant un coût TTC de 30 982.18 €
- **Broyeur de végétaux** de branches RABAUD, de type XYLOCHIP, branches de diamètre 150 mm, adaptable sur tracteur, après des Etablissements DUVIGNAU à Aire-sur-l'Adour, moyennant un coût TTC de 18 360.00 €

M. le Maire explique que les dépenses correspondantes seront financées par la souscription d'un prêt court terme et que les annuités seront provisionnées dès 2020 afin que la dépense soit lissée avec un impact budgétaire moindre.

Souscription d'un prêt de 50 000 € auprès du Crédit Agricole d'Aquitaine pour financer l'achat de matériel

M. le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des différentes propositions faites par les établissements bancaires pour financer les achats de matériel.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. décide de souscrire deux prêts auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Aquitaine suivant les caractéristiques ci-dessous :
 - **Prêt de 40 525.00 €**
 - taux fixe : 0.57 %
 - durée : 36 mois
 - frais de dossier : 100 €
 - montant des échéances annuelles : 13 662.62 €
 - première échéance fixée à 18 mois
 - Remboursement total : 40 987.86 €
 - **Prêt attente TVA de 8 105.00 €**
 - taux FLOORE : 0.51 %
 - durée : 24 mois
 - amortissement du capital : in fine
 - paiement des intérêts : annuel
 - Remboursement anticipé : à tout moment
2. mandate M. le Maire pour signer les contrats correspondants.



Achat d'équipements de protection individuelle – Révision des fiches de poste

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à passer commande pour renouveler une partie des équipements de protection individuelle nécessaires pour le travail des agents communaux :

- Harnais de sécurité
- Casques de protection
- Pantalons, gants et chaussures, manchettes anti-coupures

L'utilisation obligatoire des EPI suivant le type de travail réalisé sera rappelée aux agents communaux et consignée sur leur fiche de poste afin de prévenir les accidents du mieux qu'il se peut.

Formation pour conduite de la nacelle

Une formation délivrant les autorisations de conduite de la nacelle élévatrice sera proposée aux quatre agents communaux appelés à conduire la nacelle élévatrice.

M. le Maire est chargé de faire établir les devis et de passer commande auprès du centre de formation.

Demande d'une aide au titre du Fonds d'Equipeement des Communes, exercice 2020, pour l'achat de matériel

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide de solliciter, auprès du Conseil Départemental des Landes, l'attribution d'une subvention dans le cadre de la répartition du Fonds d'Equipeement des Communes, exercice 2020, pour financer, en partie, l'acquisition du matériel nacelle et broyeur de végétaux.

Subventions versées aux Associations sur l'exercice 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, fixe le montant des subventions attribuées aux diverses associations ainsi qu'il suit pour 2020 :

➤ Association Gymnastique Eugénoise	500 €
➤ Amicale Les Sources	500 €
➤ Association de Pêche Agréée Aire	100 €
➤ ADAPEI	400 €
➤ Elan Tursan Basket	700 €
➤ ACCA	1 500 €
➤ Association Sports Loisirs	500 €
➤ ALALE Centre Loisirs Aire sur l'Adour	500 €
➤ Restos du cœur Saint-Perdon	100 €

Facturation des droits de place sur le marché 2020

Compte-tenu de la crise sanitaire qui a entraîné confinement obligatoire avec cessation d'activités liées au tourisme et au thermalisme, fermetures des commerces et du marché

hebdomadaire local, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'annuler tous droits de place pour les commerçants abonnés pour le marché local en 2020, pour la période du 1^{er} mars 2020 au 30 juin 2020.

La facturation des abonnements reprendra normalement à compter du 1^{er} juillet 2020.

Le Conseil Municipal prend acte, également, et accepte trois demandes de résiliation d'abonnements pour cause de santé ou de fermeture de commerce.

Aménagement du Lotissement Guillemon

Les travaux sont terminés sauf finitions de la voirie. Une pré-réception des travaux a été faite avec l'entreprise de travaux publics SNB qui a présenté un dépassement budgétaire de 6 823 € engendré par des travaux supplémentaires liés aux intempéries (terrassements plus profonds pour stabiliser le sol et apport de cailloux).

La commune n'étant pas responsable de ces faits, M. le Maire a demandé à la SNB d'assumer, au moins, en partie ce dépassement.

Le SYDEC va être contacté afin de réceptionner les travaux Electricité et téléphone avant de mettre les lots en vente.

Voirie communale et communautaire

M. le Maire rappelle quelques règles en matière de travaux de voirie de compétence communale ou de compétence communautaire.

Tous les travaux relevant de la voirie communautaire sont à charge de la Communauté de Communes d'Aire-sur-l'Adour : fauchage, broyage, élagage, point-à-temps, enrobé de type GREMAIR, etc.

La commune n'a pas compétence pour intervenir sur ces routes classées dans le domaine communautaire, pas plus en termes de budget, qu'en termes de décisions de travaux ou qu'en termes de responsabilité en cas d'accident.

En accord avec la Communauté de Communes, le rebouchage des nids de poule peut être fait par la commune, entre deux passages de l'entreprise mandatée par la Communauté de Communes, afin de sécuriser la circulation des usagers mais avec accord de l'Intercommunalité. La Commission Communale est compétente pour recenser tous les besoins de travaux à réaliser et les communiquer à la Communauté de Communes.

Convention d'occupation du domaine privé communal au profit d'ALTITUDE FIBRE 40

Dans le cadre du déploiement de la fibre, la Société ALTITUDE FIBRE 40 propose à la signature de la commune d'Eugénie-les-Bains, une convention d'occupation sur le domaine privé communal au profit d'ALTITUDE 40 FIBRE, pour

l'implantation d'un NRO sur la commune. Le NRO, d'une surface de 20 m², sera implanté sur les parcelles communales cadastrées AB 270, 271 et 294.

Par cette convention, conclue à titre gratuit pour une durée de trente ans, la commune autorise l'implantation de l'équipement NRO nécessaire. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention avec ALTITUDE FIBRE 40.

Commission de contrôle de la liste électorale

L'article L.19 du Code Electoral prévoit, après chaque renouvellement intégral du Conseil Municipal, la constitution d'une commission de contrôle des listes électorales, compétente pour exercer un contrôle à posteriori les décisions du Maire.

Dans le cadre du nouveau mandat électoral, la composition pour notre commune est la suivante :

Délégué du Préfet

Titulaire : Jean-Marc MESPLEDE

Suppléant : Jean-Claude LAFARGUE

Délégué du procureur

Titulaire : Jean-Michel DUFAU

Suppléant : Christophe MOUDENS

Délégué du Conseil Municipal

Titulaire : Mathieu LUSSEAU

Suppléante : Thierry LAMOULERE

Réponse du Maire à la doléance déposée par MM. Olivier CAMBET et Jean-Charles LARBRE

M. le Maire donne lecture de la réponse faite à par MM. Olivier CAMBET et Jean-Charles LARBRE suite à leur doléance faisant état de remarques portant sur une construction voisine.

Les pièces jointes à la réponse, extraites du règlement du PLU, et autres explications témoignent de la réalisation de la construction évoquée dans le respect de la Loi. Il rappelle que toute autorisation d'urbanisme délivrée par la Maire est soumise au Contrôle de Légalité de la Préfecture.

Questions diverses

➤ A l'initiative des responsables des commissions communales, les commissions Espaces Verts et Communication se sont réunies et ont entamé une réflexion sur les projets à mener.

Mme Céline DUMARTIN et Mme Céline BRETHOUS rendent compte des réflexions menées respectivement par les commissions Espaces Verts et Communication-Animation.

M. Jérôme LASSERENNE présente également les diverses actions menées par la commission voirie qu'il préside.

M. le Maire remercie les élus pour leur implication.

➤ M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il va solliciter la SMACL pour établir une proposition d'Assurance Sécurité des Elus en cas de mise en responsabilité pénale.

➤ Mme Mélanie BRETHOUS demande d'étudier la mise en place d'un sens unique de circulation sur le parking de l'école. M. le Maire répond que cette demande sera étudiée sachant qu'il faut tenir compte de la desserte de l'école et de l'abri bus par les cars scolaires parfois de grande taille.

Constitution de la commission communale des impôts directs

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite des récentes élections municipales et en application de l'Article 1650-1 du Code Général des Impôts, une nouvelle commission communale des impôts doit être constituée, composée du maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants. Les commissaires titulaires et suppléants appelés à siéger sont désignés par le Directeur des Finances Publiques à partir d'une liste dressée par le Conseil Municipal et comprenant douze contribuables titulaires et douze suppléants.

Le Conseil Municipal arrête la liste des contribuables proposés à M. le Directeur des Finances Publiques pour désignation au titre de commissaire :

	Identité	Profession	Catégorie	Adresse	
1	MOUDENS Christophe	Agriculteur	TH – FB – FNB	Rte de Lasbezeilles	Eugénie-les-B.
2	LESPINASSE Sébastien	Agriculteur	TH -FB – FNB	Rte de Jeancabe	Eugénie-les-B.
3	LASSERENNE Didier	Agriculteur	TH – FB – FNB	Rte de Geaune	Eugénie-les-B.
4	LASSERENNE Aurélien	Géographe	TH -FB -	Rte de Tourbouret	Eugénie-les-B.
5	DENIS Jérôme	Gérant de camping	TH – FB – TP	Rte du Mouliot	Eugénie-les-B.
6	NALIS Michel	Retraité agricole	TH – FB – FNB	Rte de Lanusse	Eugénie-les-B.
7	MONNEAU Alain	Garagiste	TH – FB – TP	Rte de la poste	Eugénie-les-B.
8	MOREZE Franck	Plombier Zingueur	TH – FB – FNB – TP	Re de Geaune	Eugénie-les-B.

9	DUVIGNAU Christian	Ouvrier ébéniste	TH – FB	Rte de la poste	Eugénie-les-B.
10	LAMOTHE Frédéric	Agriculteur	TH – FB – FNB	Rte de Mourtéra	Eugénie-les-B.
11	CHASSAIGNE Alain	Retraité pompier	TH – FB	Rte des Baignauts	Eugénie-les-B.
12	THEUX Jean-Pierre	Boulangier	TH – FB – TP	270 Rue du Bourg	Miramont-Sens.
1	CANTARELLI Nathalie	Pharmacienne	TH – FB – TP	701 rte d'Aire	Eugénie-les-B.
2	LEON Edith	Gérante Hôtellerie Restauration	FB – TP	46 chem de Lataste	St-Loubouer
3	PAGE Cristelle	Employée	TH – FB	Lot. Les Vergnes	Eugénie-les-B.
4	LAFARGUE Lauriane	Infirmière	TH – FB – TP	701 rte d'Aire	Eugénie-les-B.
5	LUCMORT Elisabeth	Artisan taxi	TH – FB – FNB – TP	Rte des Baignauts	Eugénie-les-B.
6	ROBIN Magali	Employée	TH – FB	Rte des Baignauts	Eugénie-les-B.
7	MONNEAU Chantal	Employée thermale	TH – FB	Rte de Mounic	Eugénie-les-B.
8	DUFOURCQ Nathalie	Agricultrice	TH – FB – FNB	Rte de Cassagne	Eugénie-les-B.
9	GARCIA Marie Christine	Assistante maternelle	TH – FB	Rte de Pierrot	Eugénie-les-B.
10	CAPDEVILLE Anne Marie	Employée	TH – FB	Rte de Geaune	Eugénie-les-B.
11	LESBARRERES Corinne	Fonctionnaire territoriale	TH – FB	Rte de Mourtéra	Eugénie-les-B.
12	ANTA Marie-France	Retraîtée admin fiscale	TH – FB	Rte de la poste	Eugénie-les-B.

Séance du 05 août 2020

Présents : Philippe BRETHES, Lionel LAFARGUE, Céline BRETHOUS, Jérôme LASSERENNE, Céline DU-MARTIN, Thierry LAMOULERE, Coralie LUCMORT, Mathieu LUSSEAU, Matthieu ROBIN.

Absents excusés : MM. Mélanie BRETHOUS et Julien LUCMORT

Délibération rectificative portant sur le vote du compte administratif 2019 de la commune, budget principal

Sur présentation de M. Lionel LAFARGUE, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Constatant l'omission de reprise des restes à réaliser sur le compte administratif principal 2019
- Décide de retirer la délibération en date du 02 juin 2020 de vote du compte administratif
- Vote le compte administratif 2019 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Prévu	767 592.05 €	767 592.05 €
Réalisé	563 723.11 €	668 412.30 €
Restes à réaliser	201 348.88 €	0.00 €
FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Prévu	743 952.97 €	743 952.97 €
Réalisé	591 244.22 €	763 076.63 €

- Intègre aux résultats le solde du Budget Lotissement Vergnes, clôturé au 31/12/2018 avec un excédent de 11 819.99 €

- Arrête le résultat de clôture de l'exercice, intégrant le solde budgétaire du Lotissement Vergnes ainsi :

Investissement 104 689.19 €
Fonctionnement 183 652.40 €
Résultat 288 341.59 €

Délibération rectificative portant sur l'affectation des résultats du compte administratif 2019 de la commune sur l'exercice 2020

La délibération en date du 02 juin 2020, d'affectation des résultats est retirée suite à erreur matérielle.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif de l'exercice 2019,

- Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
 - Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019
 - Constatant que le compte administratif fait apparaître :
 - un excédent de fonctionnement reporté de 89 724.97 € soit un excédent de fonctionnement cumulé de 183 652.40 €
 - un excédent d'investissement de 104 689.19 €
 - un déficit des restes à réaliser de 201 348.88 €
- Soit un déficit de financement de : 96 659.89 €
- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 sur le budget 2020 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2019, excédent :
183 652.40 €
Affectation complémentaire en réserve au compte 1068 (déficit d'investissement)
96 659.89 €
Résultat reporté en Fonctionnement au compte 002
86 992.51 €
Déficit d'investissement reporté au compte 001
96 659.89 €

Vote budget 2020 rectifié

La délibération du vote du budget 2020 est retirée et remplacée par la présente. Le budget initialement voté le 02/06/2020 n'ayant pas intégré les restes à réaliser (RAR) 2019.

Le budget rectifié est voté à l'unanimité des membres présents, équilibré ainsi qu'il suit :

Investissement :

Dépenses 891 156.74 € (dont 201 348.88 € de RAR)

Recettes 891 156.74 € (dont 0.00 de RAR)

Fonctionnement :

Dépenses 668 889.83 € (dont 0.00 de RAR)

Recettes 668 889.83 € (dont 0.00 de RAR)

Désignation des représentants auprès de l'ALPI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5721-1 et suivants précisant l'organisation et le fonctionnement d'un syndicat mixte ouvert,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de l'ALPI,

Le Conseil Municipal désigne ainsi qu'il suit les représentants à l'ALPI :

- M. Lionel LAFARGUE, Titulaire
- M. Matthieu ROBIN, Suppléant.

Convention d'adhésion au service PCS du CDG40. Mise à jour du PCS et du DICRIM avec approbation des documents

Notre commune s'est dotée au cours du dernier mandat, d'un Plan Communal de Sauvegarde, conformément à l'article 13 de la loi n° 2004-811 du 13/08/2004 de modernisation de la sécurité civile.

L'objectif d'un Plan Communal de Sauvegarde est de mettre en œuvre une organisation prévue à l'avance au niveau communal en cas de survenance d'évènements graves afin de sauvegarder des vies humaines, diminuer les dégâts et protéger l'environnement. Cette organisation va en fait coordonner les moyens et services existants pour optimiser la réaction.

Dans ce contexte, l'Association des Maires des Landes et des Présidents des communautés des Landes en partenariat avec le Centre de Gestion des Landes nous propose, par l'intermédiaire du Service Plan Communal de Sauvegarde du Centre de Gestion des Landes, de mettre à jour

notre PLC et notre document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) à l'attention des administrés.

M. le Maire donne lecture de la convention d'adhésion au service Plan Communal de Sauvegarde proposé par le Centre de Gestion des Landes.

Au vu de ce document, article 8, la mise à jour complète du Plan Communal de Sauvegarde nous sera facturée forfaitairement à hauteur de 1 000 € et pourra être subventionnée à hauteur de 65% par le FEDER.

La charge communale pour notre collectivité sera donc au maximum de 35% du coût global, soit 350 €.

Compte-tenu de la nécessité de mettre à jour, le plus rapidement possible, notre Plan Communal de Sauvegarde et de prendre en compte les évolutions réglementaires, M. le Maire propose d'accepter la signature de cette convention et de prendre en charge les frais inhérents à cet avenant.

Compte-tenu de ces éléments et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise M. le Maire :

- à signer la convention d'adhésion au service PCS avec le Centre de gestion des Landes pour la mise à jour du plan communal de sauvegarde (PCS) et du document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)
- à intervenir sur toutes pièces et formalités afférentes à ce dossier.

Compte-rendu de la commission communautaire de la voirie

Une commission communautaire de la voirie s'est tenue le 27 juillet dernier, à la Communauté de Communes d'Aire-sur-l'Adour, ouverte aux nouveaux élus.

Le vice-président en charge de la voirie, M. Dominique Saint-Germain a évoqué les points essentiels suivants :

- Informations générales
- Présentation générale et détaillée du programme investissement
- Prestations réalisées par les communes
- Présentation du règlement voirie
- Présentation de la convention de mise à disposition du personnel communal

Le compte-rendu sera transmis à l'ensemble du Conseil Municipal.

La convention de mise à disposition du personnel communal sera délibérée lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

Acquisition d'un amplificateur et d'un enregistreur-vidéo

L'amplificateur utilisé lors des manifestations extérieures ne fonctionne plus correctement.

Le Conseil Municipal décide de le remplacer.
La commande sera passée auprès de La Scène à Mt-de-Marsan pour un coût TTC de 494.00 €.
Le Conseil Municipal décide également de doter la commune de matériel de type enregistreur-vidéo. M. Mathieu LUSSEAU est chargé de cette acquisition.

Questions diverses

- Tour à tour, les responsables des commissions communales Voirie, Communication et

Espaces Verts font un compte-rendu de leur travail et réflexions en cours. M. le Maire les en remercie.

- M. le Maire informe le Conseil Municipal que Mme LOISEL va ouvrir un établissement de boissons et petite restauration, dénommé Maison Madeline, au 156 de la Rue René Vielle.

Séance du 28 septembre 2020

Présents : Philippe BRETHERS, Lionel LAFARGUE, Céline BRETHOUS, Mélanie BRETHOUS, Jérôme LASSERENNE, Céline DUMARTIN, Thierry LAMOULERE, Coralie LUCMORT, Julien LUCMORT, Mathieu LUSSEAU, Matthieu ROBIN.

Désignation des délégués communaux au sein des commissions communautaires

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 5211-1 et suivants, L 5214 – 1 et suivants et L 5211-3 relatif à la fusion des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et L 5211-6-1 relatif à la désignation des délégués au sein de l'assemblée délibérante,

Considérant qu'il convient de désigner les délégués pour représenter la commune au sein de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, désigne :

Commission Voirie :

Délégué titulaire : Jérôme LASSERENNE

Délégué suppléant : Matthieu ROBIN

Commission Action Economique et Tourisme :

Délégué titulaire : Lionel LAFARGUE

Déléguée suppléante : Céline BRETHOUS

Commission Education :

Déléguée titulaire : Mélanie BRETHOUS

Délégué suppléant : Mathieu LUSSEAU

Commission Urbanisme et Logement :

Déléguée titulaire : Coralie LUCMORT

Délégué suppléant : Julien LUCMORT

Commission culturelle :

Déléguée titulaire : Céline BRETHOUS

Déléguée suppléante : Mélanie BRETHOUS

Désignation d'un référent communal au SGLB

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat des Bassins Versants du Gabas, du Louts et du Bahus,

Considérant qu'il convient de désigner un référent communal pour représenter la commune au sein du Syndicat,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, désigne M. Thierry LAMOULERE comme référent de la commune.

Rapport d'activités de la Communauté de Communes d'Aire-sur-l'Adour

M. le Maire remet à chaque élu un fascicule portant sur le rapport d'activités 2019 de la Communauté de Communes d'Aire-sur-l'Adour :

- Comptes-rendus des conseils communautaires
- Offre de services de la Communauté de Communes d'Aire-sur-l'Adour avec données budgétaires
- Voirie et budget afférent
- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- Actions économiques en cours
- ZAC de Bassia
- ZAC de Peyres
- Affaires scolaires et budget
- Actions sociales
- Affaires culturelles avec école de musique et médiathèque
- Office de Tourisme Communautaire

Une synthèse du rapport d'activités de la Communauté de Communes d'Aire-sur-l'Adour sera soumise à l'approbation du Conseil Municipal prochainement.

Compte-rendu de l'Assemblée Générale du SYDEC

M. le Maire rend compte de l'assemblée générale du SYDEC qui s'est tenue le 23 septembre dernier à Pontonx et présente le fonctionnement de ce Syndicat d'équipement des communes avec ses principales compétences : eau, assainissement, électricité et numérique.

Les documents et rapports sont consultables en mairie.

Chaque commune est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant, respectivement Philippe BRETHERS et Lionel LAFARGUE pour Eugénie.

Par ailleurs, M. le Maire siège auprès de la

commission chargée de régler les litiges en matière d'assainissement.

Concernant plus particulièrement la Commune d'Eugénie-les-Bains, les travaux suivants sont inscrits :

➤ **Electricité**

- Eclairage du chemin piéton longeant les écoles côté parc municipal
- Réfection du poste de transformation électrique Hôtel des Bois

➤ **Assainissement**

- Etude en cours pour la réfection de la Station d'Épuration.

Lotissement communal Guillemont

Les travaux d'aménagement du lotissement Guillemont ont été réceptionnés semaine dernière.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder à la vente des lots inclus dans le périmètre du lotissement « Guillemont » avant exécution des travaux de finition.

La signature des actes de vente des lots pourra intervenir dès que le document d'arpentage définitif sera établi par le service du cadastre.

M. le Maire demande à la commission communale d'information de mettre en place une méthode pour promouvoir la vente des lots restant à vendre : affichage sur site, flyers, information fournie aux constructeurs, etc.

Création d'un poste d'Adjoint Technique à Temps Complet pour besoins du service

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison de l'augmentation des besoins du service, il convient de prévoir la création d'un emploi permanent à temps complet,

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Après en avoir délibéré, décide :

- de créer un poste permanent à temps complet d'Adjoint Technique Territorial,
- le responsable de ce poste de travail sera astreint à une durée hebdomadaire de travail de 35 heures,
- il sera chargé des fonctions d'entretien des locaux communaux, lieux publics, parties communes du pôle santé ainsi que de la réalisation des états des lieux de la salle d'animation avant et après chaque utilisation par des associations ou personnes privées
- la rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emplois concerné,

M. le Maire est chargé de recruter le responsable de ce poste.

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

La présente délibération prendra effet à compter du 01 octobre 2020.

Départ de la secrétaire de mairie faisant valoir droits à la retraite

La secrétaire de mairie, Martine DARRICAU, a informé M. le maire qu'elle désirait faire valoir ses droits à la retraite le 1^{er} août 2021.

M. le Maire souhaite dès à présent préparer le remplacement de cet agent afin d'assurer une phase de tuilage avec l'agent qui remplacera.

Elections départementales et régionales 2021

En 2021, se tiendront les élections départementales et régionales. Le scrutin ayant lieu le même jour, le Conseil Municipal charge M. le Maire de solliciter l'autorisation de Mme la Préfète de déplacer le bureau de vote dans la salle d'animation.

Un courrier dans ce sens sera adressé à la Préfecture des Landes.

Doléances de parents d'élèves sur le fonctionnement de la cantine

M. le Maire donne lecture d'une lettre, signée de Mmes Hélène DINGLI-FAUROUX, Mélanie LUSSEAU et Magali DUPUY en concertation avec « plusieurs » parents d'élèves, faisant état de nuisances relevées à la cantine scolaire d'Eugénie : mauvaise répartition des effectifs, trop de bruit entraînant déconcentration et fatigue des élèves. Ces trois parents d'élèves demandent l'autorisation d'assister à un repas pour se rendre compte des nuisances.

M. le Maire n'accordera pas cette autorisation, normes COVID exigent.

Il répond par ailleurs que les effectifs de la cantine sont à peu près identiques depuis plusieurs années et que rien n'a changé depuis la dernière rentrée scolaire.

Il déplore par contre que certains élèves perturbateurs soient à l'origine du bruit. Ce problème est difficile à régler, les parents se plaignent de trop de sévérité de la part du personnel encadrant lorsque celui-ci sévit ou inversement.

M. le Maire précise que le remplacement du sol et du mobilier est en cours de réflexion afin d'installer des matériaux plus absorbants de bruit. La lettre des parents a été également adressée à la Communauté de Communes d'Aire-sur-l'Adour et ce point sera abordé lors du prochain conseil d'école.

Exploitation du commerce Madeline

Mme LOISEL exploite le commerce « Madeline » salon de thé et petite restauration depuis une quinzaine de jours.

Le Conseil Municipal souhaite que Mme LOISEL se mette en règle en ce qui concerne l'utilisation du domaine public puisqu'à ce jour aucune demande n'a été déposée en mairie.

Concernant l'exploitation de la licence 3 de débits de boissons, le dossier est toujours en cours d'instruction auprès de la Préfecture.

Demande de Mme Cécilia DUVIGNAU d'organiser des cours de yoga, méditation et aérobic dans le parc

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la demande faite par Mme Cécilia DUVIGNAU, décide de donner son accord pour la tenue de cours de yoga et autres dans le parc municipal à condition que Mme DUVIGNAU s'adapte aux travaux entrepris par les agents communaux et respecte les espaces verts.

Les éléments de fitness installés dans le parc doivent rester libres d'accès au public.

Mme Cécilia DUVIGNAU est autorisée à installer un « stop trottoir » devant son cabinet, résidence Les Alisiers. Les modalités seront définies par convention d'occupation du domaine public : installation, positionnement et redevance.

Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle et taxe additionnelle 2020

Le Président du Conseil départemental des Landes vient de communiquer la répartition définitive de ces deux fonds pour 2020.

Pour Eugénie, les sommes allouées sont les suivantes :

- Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle : 9 767.01 € (9 000 € ont été prévus au budget 2020)
- Taxe additionnelle aux droits

d'enregistrement : 32 211.57 € (15 000 € ont été prévus au budget 2020)

Devis pour travaux d'élagage de la voirie rurale

M. Jérôme LASSERENNE est chargé de passer commande auprès de l'entreprise Marc HERAN pour faire réaliser les travaux de fauchage des accotements de la voirie rurale restant à charge de la commune.

Questions diverses

- M. Pascal COUSIN, riverain de la route de la Poste, souhaite qu'une réflexion soit menée pour ralentir les véhicules roulant sur cette route. Le Conseil Municipal est bien conscient du problème et ce dossier sera mis à l'étude dès 2021.
- Les travaux d'élagage de la côte du cimetière seront réalisés le lundi 19 octobre prochain avec participation des employés communaux pour broyer et débayer tous les végétaux coupés.
- La Commission Espaces Verts a constaté que des travaux d'élagage et d'éclaircissement des arbres de la butte avaient été faits par les employés communaux. Le résultat est satisfaisant.
- La passerelle traversant le Bahu en face de l'Office de Tourisme doit être remplacée car dangereuse. Des devis sont en cours, Bâtibois à Aire, Labat et Merle à Tyrosse.
- **Projets 2021**
 - **Aire de jeux pour enfants :** Mme Coralie LUCMORT est chargée de faire établir des devis pour l'aménagement d'une aire de jeux afin d'intégrer cette opération au budget 2021.
 - **Columbarium dans le cimetière :** M. Lionel LAFARGUE est chargé de faire établir deux devis pour aménager un deuxième columbarium dans le cimetière.

Séance du 30 novembre 2020

Présents : Philippe BRETHER, Lionel LAFARGUE, Céline BRETHOUS, Mélanie BRETHOUS, Jérôme LASSERENNE, Céline DUMARTIN, Thierry LAMOULERE, Coralie LUCMORT, Julien LUCMORT, Mathieu LUSSEAU, Matthieu ROBIN.

Lotissement Guillemon – Point financier

M. le Maire fait un point financier sur l'opération d'aménagement du lotissement communal de Guillemon.

Le coût prévisionnel de l'ensemble des travaux d'aménagement, après réalisation des travaux

de finition, s'élève à 298 015 € HT alors que les recettes sont évaluées à 314 072 €, ce qui dégage un excédent prévisionnel de 16 056 €.

Dans les coûts d'aménagement, sont compris des frais supplémentaires de terrassement liés aux fortes précipitations qui se sont produites en début de travaux ainsi que les frais d'étude de sol pour aléas argileux pour 4 lots impactés par cette obligation.

Les cabinets spécialisés, HYDROGEOTECHNIQUE à Pau et OPTISOL à NOGARO, seront sollicités pour établir des devis.

Les travaux de plantation seront réalisés début d'année 2021.

Budget principal de la commune – Point financier

Les prévisions budgétaires ont été respectées dans leur ensemble. La trésorerie, à ce jour, est de 250 000 €, ce qui est très correct et permet d'assurer tous les paiements en temps et en heure.

Cette gestion laisse prévoir un report d'excédent cumulé de l'ordre de 150 000 € sur le prochain budget. Bien entendu, ces chiffres restent à confirmer, l'exercice budgétaire se terminant le 31 décembre.

Le bilan financier de l'aménagement de la Pharmacie s'établit ainsi :

Coût prévisionnel :

Montant HT :	225 656,55 €
TVA :	44 744, 85 €
Montant TTC :	270 401, 40 €

Le montant des factures restant à payer au 30 novembre 2020 s'élève à 115 359,16 €.

Le montant de la TVA pour cette opération qui est de 44 744, 85 € ne sera récupéré en totalité qu'en 2023.

Afin de ne pas pénaliser la trésorerie de la commune, sur proposition de M. le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de financer cette avance TVA en souscrivant un prêt court terme.

M. le Maire est chargé de solliciter divers établissements bancaires, Crédit Agricole, Caisse d'Epargne et La Poste, pour établir des offres correspondantes.

Aménagement d'un massif floral au centre de la Rue Vielle

La Commission Espaces Verts a étudié la création d'un massif floral en face du Bistrot d'Eugénie. Les végétaux existants seront arrachés et les arbres taillés.

Un massif sera ensuite créé avec plantes florales persistantes. M. Thierry LAMOULERE et Mme Céline DUMARTIN souhaitent se charger de cet aménagement.

M. le Maire donne son accord pour passer commande :

- ✓ Pépinières BRETHES de Benquet : achats des végétaux : 1 380 €
- ✓ Sté MEDAN : achat d'une bâche de plantation : 460.64 €

Une partie de cette bâche sera placée autour de l'église avant la pose de castine.

Les travaux de nettoyage et taille seront réalisés par les agents communaux et les plantations par les élus bénévoles.

Convention d'entretien et de contrôle des appareils de défense contre l'incendie

Vu les articles R2225-1 à R2225-8 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux pouvoirs généraux du maire en matière de police municipale,

Vu l'arrêté préfectoral 2017-266 du 16 mars 2017 portant sur le Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie pour le Département des Landes,

Le Syndicat des Eaux Marseillon Tursan propose une convention pour l'entretien et le contrôle des Points d'Eau Incendie (PEI) installés sur chaque commune.

L'entretien courant comprend la vérification de la visibilité de l'appareil et le maintien de son fonctionnement mécanique avec une remise en état le cas échéant, petits travaux courants, les gros travaux nécessaires faisant l'objet d'un devis. La périodicité de l'entretien courant reste à choisir par la mairie au moyen de la convention, de un à trois ans.

Le Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie pour le Département des Landes impose un suivi du fonctionnement des appareils selon un cycle de trois ans :

- La première année, un contrôle technique assuré par la mairie comprenant une mesure de débit de chaque appareil avec un débitmètre étalonné
- Les deux années suivantes, une reconnaissance opérationnelle réalisée par le SDIS correspondant à une vérification de l'accessibilité et de la visibilité de l'appareil ainsi que de la présence de l'eau.
- La convention proposée intègre les entretiens, courants et gros travaux sur devis, et le contrôle technique tri-annuel de débitmètre.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la convention proposée par le Syndicat des eaux Marseillon Tursan :

- approuve les termes de la convention précitée
- décide que la périodicité de visite de l'ensemble des appareils est fixée à trois ans
- mandate Monsieur le Maire pour signer ladite pièce.

Demande d'occupation du domaine public Maison Madeline

Le Conseil Municipal prend connaissance de la demande d'occupation du domaine public faite par M. et Mme LOISEL, Maison Madeline, dans le cadre de l'exploitation de leur établissement Rue René Vielle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'autoriser M. Mme LOISEL, Maison Madeline, à occuper une partie du domaine public pour y exercer leur activité, salon

de thé et petite restauration.

Les exploitants devront dégager un espace suffisant et sécurisé permettant la circulation des piétons, fauteuils roulants ou poussettes sans les obliger à emprunter la chaussée. La voie de circulation devra être libre de tout obstacle pouvant causer la chute ou la gêne des passants. L'espace utilisé sur la petite place située entre le commerce et le ruisseau « Le Bahus » devra être impérativement libéré les jours de marché.

En application de la délibération du Conseil Municipal en date du 26/11/2012, la présente autorisation est soumise à la signature d'une convention d'occupation du domaine public qui définira les surfaces soumises à autorisation d'occupation. Cette convention prendra effet le 01/01/2021.

Liste des personnes vulnérables

Dans le cadre du suivi du confinement et du Plan Communal de Sauvegarde, la Préfecture des Landes demande aux mairies de mettre en œuvre un registre des personnes vulnérables (constitué en mairie, selon la Loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, et les articles R121-2 à R121-12 du Code de l'action sociale et des familles).

Ce registre permet d'avoir une connaissance des publics potentiellement fragiles face à la Covid-19 sur la commune et ainsi organiser une veille auprès d'eux.

Un registre recensant les personnes âgées, isolées, handicapées ou connaissant d'autres problèmes a été établi par la mairie, aucun administré n'ayant fait la démarche lui-même.

Chaque conseiller municipal est appelé à prendre des nouvelles et proposer son aide aux personnes « fragiles » habitant dans son entourage.

Legs Gaston Larrieu

Mme Micheline Larrieu, veuve de Gaston Larrieu, peintre landais né à Eugénie-les-Bains, a légué à la commune l'œuvre picturale restante de son époux au moment de son décès.

Ce legs est identifié, inventorié et estimé dans l'acte notarié établi le 13/11/2020 par Maître PETGES.

Toutes les œuvres et effets personnels seront exposés dans le futur musée Gaston Larrieu qui sera aménagé dans les locaux de l'ancienne poste.

Ce dossier portant sur le musée fera l'objet de demandes de subventions auprès du Département, de la Région, du Conservatoire des Landes et du Pays.

En fonction des aides attribuées, le projet sera définitivement arrêté et pourra débuter courant

2021.

Concernant le fonctionnement et la gestion du musée, une réflexion sera menée avec le pôle culturel de la Communauté de Communes d'Aire-sur-l'Adour et le Département des Landes.

Convention de mise à disposition des services communaux dans le cadre d'intervention de la voirie communale

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer une convention Commune / Communauté de Communes de mise à disposition des services communaux dans le cadre d'intervention de la voirie communale pour la période du 01/12/2020 au 31/03/2026.

Cette convention a donc pour objet la mise à disposition, auprès de la Communauté de Communes d'Aire-sur-l'Adour, de moyens humains pour le suivi de certains travaux d'entretien de la voirie communautaire ; la Communauté de Communes ne disposant pas d'une équipe d'intervention voirie, elle doit solliciter l'intervention ponctuelle des communes pour de petits chantiers. Les missions demandées ne relèvent que de prestations d'entretien telles qu'évacuation des produits de curage de fossés, débouchage de ponts, évacuation de branchages élagués, pose de panneaux de signalisation de police, mise en place de signalisation temporaire, réalisation de travaux de petite maçonnerie, busage de fossés, dégagement d'obstacles sur la chaussée, déblaiement des voies en cas d'épisodes neigeux, épandage de sel de déneigement, rebouchage de nids de poule. Les matériaux sont fournis par la Communauté de Communes.

Recensement de la population

Le recensement de la population qui devait se dérouler en janvier/février 2021 est reporté à 2022, en cause la crise sanitaire covid19.

Rapport annuel de gestion du Syndicat des eaux Marseillon Tursan

Le rapport présenté par le SI des Eaux Marseillon Tursan est approuvé par le Conseil Municipal.

Ce rapport est consultable en mairie.

Baux de location Pôle de santé

M. le Maire invite le Conseil Municipal à se positionner sur le montant des futurs baux de location des locaux professionnels du Pôle de Santé à compter du 1^{er} janvier 2021.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer les contrats de baux avec les futurs locataires ainsi qu'il suit :

1. Cabinet infirmier

Le bail sera signé avec Mme Valérie SAINT-GERMAIN, infirmière, pour son compte personnel ou le compte de la Société qu'elle représente. Montant mensuel initial du loyer : 400.00 € pour la première année révisable ensuite, en fonction de l'indice INSEE à définir sur le contrat de bail.

Montant mensuel des charges Electricité, eau, ordures ménagères : 50.00 €.

Ce montant sera réactualisé en fin d'année en fonction des dépenses réelles de consommation.

2. Cabinet pédicure

Le bail sera signé avec Mme Agnès DE BRISIS, podologue, pour son compte personnel ou le compte de la Société qu'elle représente.

Montant mensuel initial du loyer : 400.00 € pour la première année révisable ensuite, en fonction de l'indice INSEE à définir sur le contrat de bail.

Montant mensuel des charges Electricité, eau, ordures ménagères : 50.00 €.

Ce montant sera réactualisé en fin d'année en fonction des dépenses réelles de consommation.

3. Cabinet médical

Le bail sera signé avec M. François SZABO, médecin généraliste, pour son compte personnel ou le compte de la Société qu'il représente.

Montant mensuel initial du loyer : 400.00 € pour la première année révisable ensuite, en fonction de l'indice INSEE à définir sur le contrat de bail.

Montant mensuel des charges Electricité, eau, ordures ménagères : 50.00 €.

Ce montant sera réactualisé en fin d'année en fonction des dépenses réelles de consommation.

Cadeaux de Noël pour les personnes âgées de plus de 80 ans

Le Conseil Municipal décide de renouveler les cadeaux de Noël pour les personnes âgées de plus de 80 ans au 31/12/2020.

Vœux 2021

La cérémonie des vœux 2021 ne pourra se tenir dans les mêmes conditions que les années précédentes compte tenu de la situation sanitaire. La commission animation se charge de transmettre les vœux par courrier et de mettre en ligne un film récapitulant les réalisations de l'année 2020, via le site internet.

Orientations budgétaires 2021

M. le Maire invite les commissions compétentes à faire établir des devis dans le cadre des orientations budgétaires 2021 :

- Sonorisation de la salle d'animation
- Aire de jeux
- Aménagements espaces verts
- Columbarium et cimetière
- Reprise du revêtement du parking devant la mairie



Entretien des cours d'eau

Qui ? Quoi ? Quand ? Comment ?

A l'attention des élus et propriétaires riverains

Le devoir du propriétaire riverain

Sur un cours d'eau non domanial, le propriétaire riverain est propriétaire jusqu'à la moitié du lit. Il a le devoir d'entretenir régulièrement le cours d'eau pour garantir le bon écoulement des eaux.

Article L.215.14 du Code de l'Environnement

Quelles sont les compétences du SiMAL ?

- Entretien des cours d'eaux et milieux aquatiques
- Gestion de la végétation et plantations
- Lutte contre l'instabilité des berges
- Enlèvement d'embâcles
- Accompagnement et amélioration de la dynamique fluviale
- Restauration d'habitats piscicoles

Qu'est-ce qu'un enjeu d'intérêt général et/ou de sécurité publique ?

C'est un ouvrage, un lieu utilisé ou fréquenté par l'ensemble de la population dont il est nécessaire d'assurer la sécurité.

Par exemple : une route, un bâtiment public, un pont....



Toute intervention portée par le SiMAL, les propriétaires, ou les collectivités doit être réalisée conformément à la Loi sur l'eau.

Constatation d'un désordre

Inaction du ou des propriétaire(s) concerné(s)

Relève-t-il des compétences du SiMAL et menace-t-il un enjeu d'intérêt général ou de sécurité publique ?

OUI

Intervention du SiMAL



NON

Pas d'intervention du SiMAL

Envoi de courriers rappelant leurs devoirs aux propriétaires riverains par les communautés de communes/agglomération ou communes *

Inaction des propriétaires

Action des propriétaires *

Possibilité de portage par communautés de communes/agglomération ou commune à la charge du propriétaire *

Conformément à l'article 215-16 du code de l'Environnement



* Dans ces cas de figure le SiMAL se tient à disposition des propriétaires ou collectivités pour un accompagnement technique et réglementaire.

Comment ?

S'agit-il d'un cours d'eau ou d'un fossé ?

Avant toute intervention il est nécessaire d'identifier le type d'écoulement sur lequel sont envisagés les travaux car la réglementation n'est pas la même.

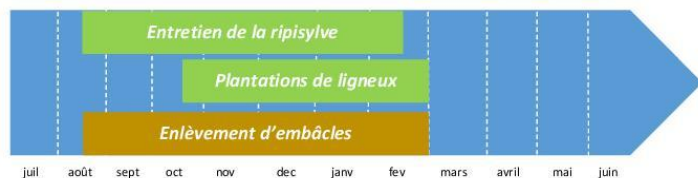
A consulter en ligne : http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/140/CARTO_COURS_EAU_LANDES.map

Précautions

Chaque cas est une particularité, n'hésitez pas à vous rapprocher des agents du syndicat ou de la DDTM pour des conseils techniques et/ou réglementaires.



Quand ?



Contacts

Syndicat du moyen Adour Landais :

Tel : 05.58.46.18.70

@ : contact@simal40.fr

www.syndicatmoyenadourlandais.com

DDTM des Landes – Service police de l'Eau :

Tel : 05.58.51.30.42

@ : ddtm-spema@landes.gouv.fr

RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ POUR LUTTER CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE DANS LES BASSES COURS



**Passage au niveau de risque "élevé"
dans toutes les communes des Landes**



Le nombre de foyers d'influenza aviaire hautement pathogène a augmenté ces dernières semaines en Europe.

Si vous détenez des volailles de basse-cour ou des oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, il est impératif de :

- confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour ;
- exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.

Ces animaux sont sensibles au virus de l'influenza aviaire.

L'application des mesures suivantes, en tout temps, est rappelée :

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;
- éviter tout contact direct entre les volailles de votre basse cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel ;

- ne pas vous rendre dans un autre élevage de volailles sans précaution particulière ;
- protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.



Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

POUR EN SAVOIR PLUS : [HTTP://AGRICULTURE.GOUV.FR/INFLUENZA-AVIAIRE-STRATEGIE-DE-GESTION-DUNE-CRISE-SANITAIRE](http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-gestion-dune- crise-sanitaire)

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

1 Place Saint Louis - BP 371 - 40 012 MONT DE MARSAN CEDEX

Tel : 05 58 05 76 30 - Fax : 05 58 75 78 88

Services Vétérinaires - Santé Protection Animaux et Environnement
ddcsp-svspae@landes.gouv.fr

INFLUENZA AVIAIRE

PROTÉGEZ VOS ÉLEVAGES



ÉVITER L'INTRODUCTION DU VIRUS INFLUENZA : UN ENJEU MAJEUR POUR TOUS LES PROFESSIONNELS

**TOUTE SUSPICION
DE MALADIE
EST À DÉCLARER
IMMÉDIATEMENT
À SON VÉTÉRINAIRE
SANITAIRE.**

En raison du caractère hautement contagieux et diffusible du virus H5N8 pour les volailles, il est rappelé que les mouvements de personne et de matériel sont des risques majeurs de propagation du virus et de contamination.

Il est ainsi rappelé aux éleveurs de volailles et à tous les intervenants dans les élevages :

- ✓ d'utiliser des tenues propres et des bottes désinfectées ou à usage unique avant d'entrer dans leurs bâtiments d'élevage ;
- ✓ d'interdire l'accès à toute personne extérieure à l'exploitation. En cas d'absolue nécessité, exiger le respect des mêmes règles de biosécurité ;
- ✓ d'interdire la circulation de tout véhicule extérieur ou l'introduction de matériel non préalablement nettoyé et désinfecté.

POUR EN SAVOIR PLUS
SUR LES MESURES À RESPECTER :

<https://agriculture.gouv.fr/tout-ce-qu'il-faut-savoir-sur-l'influenza-aviaire>
<http://influenza.itavi.asso.fr>

L'EFFICACITÉ DE LA STRATÉGIE DE LUTTE PASSE PAR LA MISE EN PLACE DE MESURES STRICTES DE BIOSÉCURITÉ ET IMPLIQUE UN ENGAGEMENT FORT DES PROFESSIONNELS.



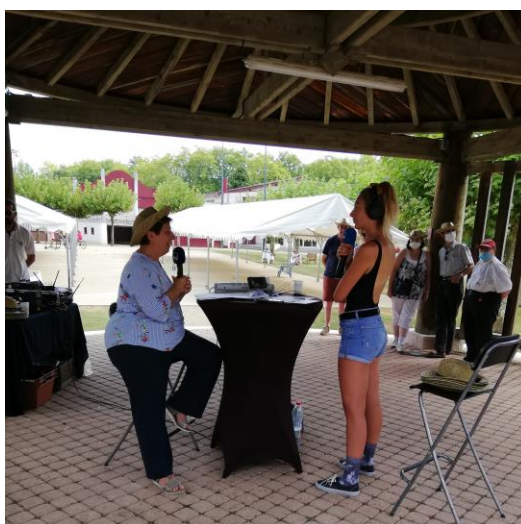
Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
1 Place Saint Louis - BP 371 - 40 012 MONT DE MARSAN CEDEX
Tel : 05 58 05 76 30 - Fax : 05 58 75 78 88
Services Vétérinaires - Santé Protection Animales et Environnement
ddcsp-svnpae@landes.gouv.fr

Quelques évènements en image ...



Le 10 août, le village a accueilli l'équipe d'Anaïs BERTHON et son camping car pour le France Bleu Tour Landes Pyrénées. Ce fut un agréable après-midi où notre commune a été mise à l'honneur dans une très bonne ambiance.

Camille de l'Office de Tourisme a introduit l'émission, Philippe BRETHERS a résumé l'histoire et la création d'Eugénie, Babeth LUCMORT a fait connaître l'association Anim'Eugénie, Maïté DEGREMONT, directrice des Thermes a présenté l'établissement thermal, Kévin LANVIN, chef cuisinier du Relais des Champs a agité les papilles avec la gastronomie locale et Jérôme DENIS, gérant du Camping des Sources a conclu l'émission.



Vide-grenier du 20 septembre



Le vide-grenier, malgré un temps mitigé tout au long de la journée et le contexte sanitaire, a connu un beau succès. Les exposants et les visiteurs ont été au rendez-vous dans le respect des gestes barrières.

Le 15 septembre, Eugénie-les-Bains a accueilli le Conseil Communautaire.

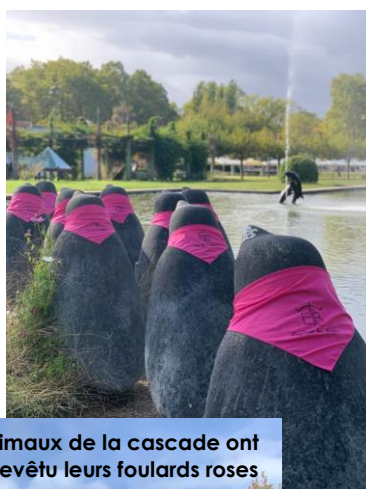
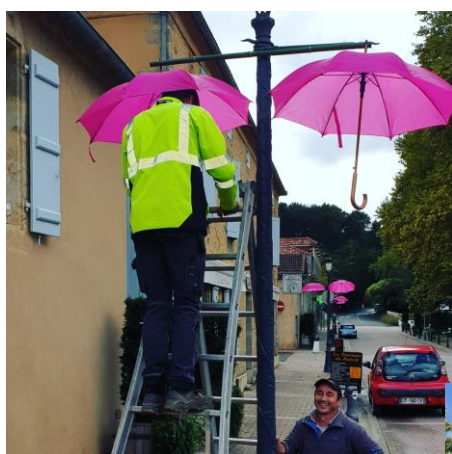
Assemblée délibérante de l'intercommunalité, le conseil communautaire d'Aire sur l'Adour, présidé par Philippe BRETHERS, est constitué de 47 élus titulaires et 15 élus suppléants. Le conseil communautaire détermine les grandes orientations, vote les budgets et les délibérations. Il se réunit en moyenne 8 à 9 fois par an, en séance publique.



Octobre 2020

Le village s'est habillé de rose durant tout le mois d'octobre. Nous nous sommes associés à la 27^{ème} campagne Octobre Rose.

La campagne Octobre Rose est l'occasion de sensibiliser au dépistage du cancer du sein et de collecter des fonds pour soutenir la recherche.



Les animaux de la cascade ont revêtu leurs foulards roses



<<< Le pont et le kiosque >>>





De la fin Juin à la fin Octobre, Anim'Eugénie a fait son possible pour proposer aux curistes présents quelques animations en respectant toutes les mesures sanitaires qui s'imposaient.

Les projections de films, jeux de pistes, ballades alimentaires, quizz et énigmes de toute sorte proposés par Franck, notre animateur, ont été assidument fréquentés.

Nous remercions chaleureusement nos bénévoles, Marc et Michel, qui se sont adaptés à toutes les contraintes pour accompagner les marcheurs lors des randonnées pédestres 2 fois par semaine.

Nous n'oublions pas André qui a également organisé ses concours de pétanque avec vigilance.

Le mini-golf a connu un franc succès tout au long de l'été et les siestes musicales sous les platanes ont été très appréciées, si bien que nous les avons prolongées jusqu'à la fin du mois d'août.

Grâce au concours de Marie de la médiathèque les « lectures partagées » sur les terrasses d'Alexandre, Edith et Mère Poule ont été très enrichissantes. Merci au petit cercle d'Eugénois et Eugénoises qui nous ont rejoints. Animation que nous renouvellerons avec plaisir.

Les 2 soirées « Rires et Chansons » organisées et mises en scène par Franck ont été de joyeux moments d'humour et de bonne humeur, bien agréables sous les chapiteaux avec le kiosque pour scène. A récidiver aussi !

Et lorsqu'elles sont rares, les animations ne sont-elles pas mieux appréciées ???

Les 2 concerts classiques du « Duo Sostenuto » (flûte traversière et guitare classique) ont, pour la première année, connu un public enthousiaste et enfin plus nombreux.

La soirée du marché de nuit et son repas parfaitement organisé par nos producteurs n'a pas souffert des restrictions sanitaires, le public nombreux a témoigné sa fidélité.

Le vide grenier du 20 septembre, organisé par l'équipe municipale, a fait la joie de nombreux adeptes heureux de se retrouver.

Nous avions avant le reconfinement, annulé par prudence la journée de Noël, mais pensions maintenir au moins le marché en extérieur pour aider nos exposants, nous avons dû y renoncer avec regrets, bien sûr !

Notre Assemblée générale prévue en avril, puis le 25 novembre pourra, nous le souhaitons, s'organiser au printemps prochain.

Nous savons combien cette année 2020 est difficile pour vous tous, et aussi pour la famille Guérard et la Chaîne thermale du Soleil, nous les assurons de notre soutien et de nos encouragements, ainsi qu'à vous tous.

Préparons Noël le plus sereinement possible grâce à nos commerçants et nos prestataires que nous retrouvons avec plaisir, mais en pensant bien à tous ceux qui doivent encore rester fermés.

Savourons et partageons tout ce que nous pouvons, la lueur et la douceur d'un regard, toute l'affection de nos proches,

Restons prudents, protégeons-nous, protégeons nos proches et tous les autres, permettant ainsi qu'en 2021, nous n'ayons plus à choisir entre Santé ou Economie.

Que ce Noël soit le plus doux possible pour chacun de vous et que la bonne santé soit le plus beau cadeau sous votre sapin !

C'est le souhait sincère de toute l'équipe d'« Anim'Eugénie ».



GYMNASTIQUE EUGENOISE

Chers amis, chères amies,

Nous pourrions vous dire que l'année 2020 a été une très bonne année pour notre association.

Nous ne vous le dirons pas !

Que le bal gascon du mois d'avril et notre repas du mois d'octobre ont été très animés et positifs pour nos finances.

Nous ne vous le dirons pas !

Que toutes nos séances ont été régulières, toniques.

Nous ne vous le dirons pas !

(même si nous les avons reprises en mai, juin, puis en septembre et octobre)

Que notre assemblée générale ait eu lieu, qu'elle fût amicale et conclue par un pot de l'amitié.

Nous ne vous le dirons pas !

Comme pour toutes les autres associations et comme pour chacun de nous, l'année 2020 fût celle de la traversée de la Bérézina !

MAIS, nous pouvons vous dire,

que l'espérance n'est pas un mot vide de sens, et tôt ou tard, nous reprendrons le cours de nos vies. Nos associations motivées et stimulées, par tous les manques que nous avons connus ces derniers temps, retrouveront une belle énergie.

Nous pouvons vous dire,

que nous vous présentons tous nos vœux très sincères pour l'année 2021 :

vœux de santé et de joie,

vœux de sécurité sanitaire et de liberté.

Le bureau et les membres de la gym

PS : A quand les retrouvailles ? Janvier ? Février ? Nous ne pouvons vous le dire...

Chers amis sociétaires,

Nous terminons cette année si particulière qui a « chamboulé » sérieusement notre quotidien et nos traditions.

En cette année 2020, nous avons eu la frustration de ne pouvoir accompagner comme à l'habitude, les 4 amies qui nous ont quittées :

- Charlotte POUYAU, le 17 mars 2020, à 83 ans, après 12 longues années passées à l'hôpital de Saint Sever
- Madeleine LAPESSE, le 5 août 2020, à 83 ans, après aussi de nombreuses années de lutte contre la maladie
- Noëllie LAMEIGNERE, le 11 septembre 2020, dans sa 99^{ème} année
- Denise MONCOUCUT, le 9 octobre 2020 également dans sa 99^{ème} année

Toutes 4 accompagnées dans l'intimité par leur famille à qui nous témoignons à nouveau toute notre sympathie et notre amitié.

Nous avons une pensée particulière pour les malades et les résidents en EPAHD qui ont été privés des visites de leurs proches durant le confinement.

Nous encourageons également tous nos amis qui font face courageusement à leurs maladies, et souhaitons bien sincèrement que leurs traitements souvent difficiles les conduisent au plus vite vers une meilleure santé.

Prompt rétablissement à eux tous.

Nous remercions tous les membres qui s'unissent pour apporter un peu de réconfort aux familles endeuillées, ainsi que nos commissaires pour leur dévouement.

Notre Assemblée Générale se tiendra, comme à l'habitude, fin février 2021, si la situation le permet.

Les membres du bureau se joignent à moi pour vous vous souhaiter, ainsi qu'à vos proches, un Noël entouré d'affection, une douce fin d'année et vraiment le meilleur pour 2021.

Le Président
Serge LUCMORT

Avec ce confinement, nos battues ont été reportées : risques sanitaires, contraintes, etc...

En décembre et jusqu'en mars, nous ferons des battues aux sangliers et renards. Les 09, 16 et 17 janvier, nous ferons des battues aux chevreuils.

Il nous reste des boîtes de pâté de sangliers à votre disposition. Pour les saucisses, vous pouvez toujours en commander (06 07 79 89 45). Elles seront fabriquées dès que possible.

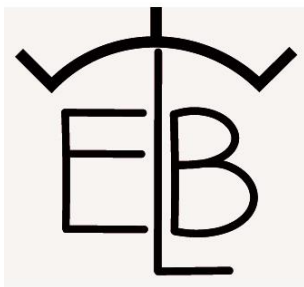
Merci à toutes les personnes qui ont acheté des conserves de gibiers. Ces ventes sont précieuses pour notre trésorerie.

Un grand merci à M. le Maire et son équipe pour l'aide accordée à la facture des dégâts de grands gibiers (nous sommes passés de 50 € à 1 000 € pour la saison écoulée : participation des dégâts du canton).



Le bureau de l'ACCA se joint à moi pour vous présenter ses meilleurs vœux pour 2021.

Francis DUPOUTS



Bonjour à tous,

Je vous écris habituellement à cette époque pour vous faire le bilan de nos fêtes et pour vous inviter à l'assemblée générale.

Malheureusement, le bilan de cette année va être vite fait et il est difficile dans le contexte actuel de fixer une date pour une assemblée générale publique.

Je vais donc vous faire part de mes doutes et espoirs pour le futur.

Ce virus nous a obligés à annuler nos fêtes cette année et j'ai peur que beaucoup de bénévoles aient pris goût d'être « libre » le deuxième week-end d'août. Qu'une année sans fêtes ne soit finalement pas si grave que ça et l'on pourrait imaginer continuer ainsi !!!

Continuer ainsi ? C'est une question qui me taraude évidemment

Mais peut-on continuer à vivre chacun chez soi, sans partager un verre, un repas, un concert, une course landaise... avec nos amis, nos voisins, ou même des inconnus qui deviendront peut-être de nouveaux amis ?

Ces moments de partage qui sont l'essence même de nos fêtes, de notre convivialité, de notre art de vivre, l'âme de notre belle région à laquelle nous sommes si attachés, nous ne saurons-nous en passer !!!

Alors j'ai espoir que lorsque les restrictions sanitaires seront levées, nous aurons tous envie de nous réunir pour boire un coup autour d'une arène, écouter de la musique, déguster nos bons produits : « FAIRE LA FÊTE » TOUT SIMPLEMENT !!!

Souhaitons donc que l'été 2021 soit à nouveau festif, et je le crois, nous nous remettrons tous au travail pour organiser de belles fêtes.

Je vous souhaite en attendant de bonnes fêtes de fin d'année et de meilleurs vœux pour 2021.

Le président et le bureau du comité

L'année 2020 s'achève, une année pas comme les autres.... L'anxiété due au virus est toujours présente, les contraintes de sorties nous empêchent de nous rencontrer, de rendre visite à nos amis hospitalisés, bref, l'horizon tarde à s'éclaircir. Heureusement, nous pourrions bientôt connaître les joies des rassemblements familiaux, à l'occasion des fêtes de fin d'année....

Que Noël apporte à nos amis malades, une force et une aide morale qui leur permettra de retrouver sourire et sérénité ... Difficile pour nous, de ne pas pouvoir leur rendre visite régulièrement..... Notre Amicale a décidé, en collaboration avec la Société « St Vincent de Paul » de faire parvenir à tous les adhérents de plus de 85 ans (ils sont 29...) un petit présent afin de leur témoigner notre amitié et notre soutien... 2020 nous a privé de nos rendez-vous fraternels et si conviviaux... Formulons le vœu que 2021 nous rende au plus vite ces instants chaleureux... Dans cet espoir, nous vous souhaitons de bonnes et joyeuses fêtes ainsi qu'une nouvelle année des plus heureuse...

J. Claude Lafargue

Ci-joint, un petit mot de Gemma ainsi qu'un texte poétique de Jean Legoy.

Gemma à tous les adhérents de l'Amicale des Sources

En cette fin d'année qui risque de ne pas être comme les autres, ne cédon pas au découragement. La peur du virus est toujours là. Il fait quotidiennement ses éliminations dans les rangs des plus fragiles. Le père Noël a paraît-il, mis ses rennes au chômage en raison du confinement, mais s'il se ravise et qu'il arrive masqué avec son attestation de déplacement, nous saurons le reconnaître, pourvu qu'il permette à nos enfants et petits-enfants de venir nous voir, sans nous faire de bises, dussions-nous manger notre bout de bûche à la cuisine. En dehors de cet ensemble de précautions il y a plus grave... Toute la symbolique chrétienne de Noël autour de la famille s'en trouve cassée. La Nativité, porteuse d'espérance, se fait oublier. C'est toute une culture, venue de loin, l'ossature de notre civilisation occidentale qui sombre peu à peu, engloutie dans une mondialisation dévorante. Ceux qui n'auront pas le privilège de retrouver les leurs, pourront passer ce moment de fêtes seul ou à deux, sans se laisser abattre, en songeant aux Noëls d'autrefois en dégustant oreillettes et bûches faites maison, en buvant un vin de noix. Nous étions plus jeunes il est vrai ! Et puis l'espoir de temps meilleurs est permis.

Le vaccin contre le virus nous laisse dubitatif, mais la vie est là et les seniors que nous sommes, avons fait un bout de chemin. Soyons solidaires par la pensée du passé partagé et des inconvénients du présent qui nous embarquent dans la même galère.

Bon et joyeux Noël
Gemma



Confinement...

Moi, j'adresse un coucou
A ceux qui sont reclus.
Retraités ou plus âgés
On se retrouvera vite
Après le confinement
Pour se voir, parler
Et découvrir ensemble...
Aujourd'hui, on n'a pas le choix
De sortir et d'échanger...
Optimistes, communiquez
Sans contact, ça va de soi.
Faites partager
Pour ne pas rompre le lien.
Un peu de patience
Jusqu'au bout du tunnel
Pour revivre un peu plus fort...
Et, bientôt, on aura le choix
De sortir pour échanger.

Jean LEGOY